



RECEPTION D'OUVERTURE - 12 OCTOBRE 2017

Chers Confrères,

Le 28 septembre dernier, l'afterwork organisé au Châtelain par le Carrefour s'est révélé être un succès ! Pas étonnant quand on sait que des shots étaient offerts à partir de 22h, en plus des traditionnelles boissons offertes aux premiers arrivants. La soirée s'est bien terminée (tard pour certains) et en dit long pour les prochains afterworks auxquels vous serez cordialement invités !

Mais en attendant le prochain afterwork, il y a évidemment la traditionnelle Réception d'ouverture organisée par le Carrefour des stagiaires et le Jabkes pour fêter la nouvelle année judiciaire. Cet événement réunit plus de 400 avocats autour de boissons offertes et de délicieux zakouskis. Certaines personnes présentes l'année dernière se rappelleront sans difficulté le succès engendré par cet événement qui a accueilli plus de 500 avocats, dont le bâtonnier et certains membres du Conseil de l'ordre.

Vous ne connaissez pas quelqu'un qui était présent l'année dernière et qui pourrait vous motiver à participer à cet événement? Le Carrefour vous explique en quelques mots en quoi consiste cette soirée mémorable.

La réception d'ouverture c'est l'occasion de boire quelques verres entre confrères, de revoir éventuellement des anciens amis d'université et surtout de discuter des premières impressions de son maître de stage ou de l'évolution de la collaboration avec ce dernier pour les plus anciens parmi nous. La réception est organisée aussi un jeudi pour que le vendredi paraisse moins long avant le week-end.

Événement exceptionnellement réservé aux avocats

Nous vous attendons donc ce soir au Garnet's (rue de la loi 40 à 1040 Bruxelles), à partir de 19 heures !

Marjolaine DESSART

COURS DE NEERLANDAIS JURIDIQUE

Si la peur de décrocher le téléphone avec un « *Een ogenblik alstublieft* » tremblotant ou de devoir analyser la jurisprudence de la Cour d'Appel d'Anvers vous tient, ceci est pour vous !

Au vu du franc succès de l'année dernière, le Carrefour des stagiaires organise à nouveau la possibilité de suivre des **cours de néerlandais juridique**. La Nederlandse Academie et le Carrefour des stagiaires ont travaillé de concert pour concocter un programme sur mesure par rapport aux besoins de l'avocat (emails, vocabulaire, langage oral pour s'adresser à un juge, un huissier, etc., lecture passive de jugements) et aux besoins généraux d'apprentissage de la langue.

C'est un cours interactif basé sur la participation de l'étudiant, la répétition et le forcing intelligent : une fois à la Nederlandse Academie, aucun mot en français ne peut plus franchir vos lèvres !

Les inscriptions à la première session seront lancées incessamment sous peu.

Ceci étant, voici déjà les premiers détails pratiques :

Où : la Nederlandse Academie, avenue Louise 375 à 1050 Ixelles

Quand : tous les lundis à partir du 6 novembre 2017

Heure : 19h – 21h

Package : 30 heures de cours (15 cours en tout)

Nombre de personnes/groupe : 6 personnes maximum

Prix / personne : 320€ HTVA (TVA déductible et frais professionnel déductible !!)

Points de formation octroyés : 10 points (si les cours sont suivis en première année de stage, les points sont reportables pour la deuxième année).

Niveau : Ce cours est accessible pour les niveaux A2 – B1 – B2/C1. Nous ne conseillons cependant pas ces cours pour les débutants complets.

La Commission du néerlandais juridique

TRUCS ET ASTUCES DU STAGIAIRE

Chers Confrères,

Après la lecture de cet article, les bases et les outils indispensables de notre métier n'auront plus de secret pour vous.

Le Saint Graal de notre métier : la toge

Pensez à en acheter une si vous fréquentez régulièrement les audiences.

Dans le cas contraire, nous vous conseillons de louer votre toge auprès du vestiaire des avocats pour un prix de 2,00 €/jour. Dans ce cas, préparez-vous ! La toge sera beaucoup trop grande, légèrement (très très très) abîmée, peut-être une légère odeur désagréable mais c'est avant tout pour vous dépanner !

Mais finalement, où devrez-vous porter cette toge ?

Rien de plus simple, retenez ceci :

Principe de base : le port de la toge est obligatoire à toutes les audiences et lors des démarches auprès des magistrats du siège, magistrats des Parquets, juges d'instruction et chez Monsieur le Bâtonnier.

Exception : la toge ne doit pas être portée devant les Justices de Paix ainsi que devant les Tribunaux de Police.

Exception de l'exception : la toge doit être portée devant le Tribunal de Police situé à 1000 Bruxelles, Rue de la Régence, 53 et devant les Justices de Paix situées à la Place Poelaert et Rue Ernest Allard (= Justices de Paix de l'arrondissement de Bruxelles du 1^{er} canton, 2^{ème} canton, 3^{ème} canton et 4^{ème} canton).

Fini les vieux GSM sans internet

Jetez votre vieux Nokia à la poubelle, achetez un smartphone et surtout, pensez à prendre un maximum de volume internet dans votre abonnement téléphonique.

En effet, vous constaterez que cela deviendra vite indispensable !

Les sites internet indispensables

www.carrefourdesstagiaires.com : vous y trouverez toutes les informations relatives aux cours CAPA, des offres de stage, les événements organisés par le Carrefour des Stagiaires, une série de documents pratiques (rémunération minimale, modèle de contrat de stage, fiches judiciaires, syllabus des cours CAPA, ...), la publication des newsletters. Pour toutes vos questions, vous pouvez également vous adresser à la rubrique « Contact » du site et un membre du carrefour des stagiaires y répondra rapidement.

www.cjbb.be : vous y trouverez l'agenda des « Midis de la Formation », des Colloques et des événements de la Conférence du Jeune Barreau, le Vademecum des stagiaires, la publication de la Conférence.

www.barreaudebruxelles.info/index.php/fr/ : vous y trouverez notamment l'annuaire de tous les avocats, l'indispensable pour retrouver les coordonnées d'un confrère.

www.icbb.be : c'est sur ce site que vous pourrez vous inscrire pour les deux séminaires obligatoires dans le cadre de votre 2^{ème} ou et 3^{ème} année de stage.

<https://justice.belgium.be/fr/e-services/e-deposit> : évitez de vous déplacer et déposez vos conclusions en ligne (actif uniquement pour la Cour d'Appel, Cour du Travail, Tribunal de Commerce).

Déroulement de l'audience

Dès votre arrivée dans la salle d'audience, pensez à regarder la feuille de rôle (celle-ci reprend toutes les affaires inscrites pour l'audience) et surtout, pensez à noter le numéro de rôle de votre affaire (ce numéro vous sera utile pour toutes les communications avec le greffe).

Pensez ensuite à vous signaler auprès de l'huissier dès le début de l'audience.

Patiencez et installez-vous du bon côté (devant les juridictions civiles, du commerce et du travail : l'avocat du demandeur se place à gauche et l'avocat du défendeur se place à droite (règle identique en appel), devant le tribunal correctionnel : l'avocat du prévenu se place à gauche et l'avocat de la partie civile se place à droite, règle inversée en appel).

Lorsque votre affaire est appelée, pensez à bien noter toutes les informations et notamment la date de l'éventuelle remise. Vous ne recevrez aucune notification de la part du greffe à ce sujet si la procédure est contradictoire à l'audience d'introduction.

Attention à ne pas oublier l'article 803 du Code Judiciaire : « *la partie défaillante contre laquelle le défaut n'a pas été pris à l'audience d'introduction, est convoquée, sous pli judiciaire, par le greffier, à la demande écrite de la partie adverse, pour l'audience à laquelle la cause a été remise ou ultérieurement fixé* ».

Votre meilleur ami : l'agenda :

Ne pensez pas pouvoir tout retenir, c'est impossible. Trop d'audiences, trop d'échéances, trop de dates à retenir : une seule solution, l'agenda !

Vocabulaire pratique :

« **J'y suis pour Monsieur X** » = je suis l'avocat de Monsieur X.

« **Etre le dominus litis** » = être l'avocat en charge du dossier. Habituellement, le dominus litis sera votre Maître de stage. Si vous n'êtes pas le dominus litis, vous venez « loco Maître Y » (votre maître de stage).

Demander une remise = demander que l'affaire ne soit pas prise à l'audience mais soit reportée à une date ultérieure.

Faire un 747 = établir un calendrier d'échange de conclusions avec votre adversaire.

Renvoyer au rôle = l'affaire est reportée sans date précise. Elle devra refaire l'objet d'une demande de fixation auprès du greffe.

Acceptez-vous de substituer Maître Y pour une remise, un calendrier, un renvoi au rôle ? = êtes-vous d'accord de remplacer Maître Y pour une remise, un calendrier ou un renvoi au rôle. Vérifiez bien dans ce cas l'e-mail ou le courrier de l'avocat à substituer comme preuve de son accord.

Faire un 803 = convoquer à nouveau la partie défaillante par un écrit adressé au greffe.

L'affaire est prise en délibéré = les débats sont clos et un jugement sera prononcé dans le délai légal, soit environ 30 jours.

Lancez-vous et ayez confiance en vous ! Rappelez-vous que tous les avocats sont passés par là.

N'oubliez pas également que votre maître de stage est là pour répondre à toutes vos questions et n'hésitez pas à prendre contact également auprès du Carrefour des Stagiaires qui sera toujours là pour vous répondre (info@carrefourdesstagiaires.com).

Vos bien dévouées,

Alyssa BERTEOTTI et Sandra BORGNIE

A NE PAS MANQUER !!!

Evénements du Carrefour des stagiaires :

- **8 novembre 2017 (12h)** : Carrefour de la Formation « Défense civile devant le Tribunal de police » par Me Vinciane Labeye
- **10 novembre 2017 (12h)**: Carrefour de la Formation « CAP sur la responsabilité médicale » par Me Danielle Bloem
- **8 décembre 2017 (12h)** : Carrefour de la Formation « Protection des données personnelles » par Me Jean-Ferdinand Puyraimond

NOS PARTENAIRES :

Ils nous font l'honneur de nous soutenir :

